

L'agrégation comme exercice d'introspection

MAXIME TOURBE

Professeur à l'Université Paris VIII

Disons-le d'emblée : l'utilité des lignes qui vont suivre ne saurait être surévaluée par leur auteur. Leur valeur n'excède pas celle du simple exemple, d'une expérience dont le caractère personnel sera matérialisé ici par l'emploi de la première personne du singulier. L'une des raisons qui m'ont conduit à répondre favorablement à l'invitation de contribuer à cette série de récits est le souvenir de la lecture, durant le concours, des témoignages de plusieurs lauréats de l'année 2008 dans les colonnes de la présente revue. Lecture qui, parmi d'autres¹, devait m'aider à baigner dans une ambiance (d'agrégation) de droit public².

La réserve exprimée ici s'explique donc par la conviction profonde que l'expérience ainsi retracée est une lanterne qui n'éclaire guère que le chemin parcouru par celui qui la porte. Mais c'est précisément cette conviction qui fonde le choix de livrer mes impressions sur ce qu'implique, à mon sens, ce concours : un exercice d'introspection³. Rien ne me semble mieux résumer mon sentiment, de ce

¹ Je ne saurais que trop conseiller, à cet égard, la lecture de certains articles classiques sur le concours d'agrégation, d'autant plus utiles que l'on se plaît à dire que celui-ci comporte des règles de nature essentiellement coutumière. Voir notamment au sein de cette littérature – tout aussi éclairante, à mon sens, que celle portant sur le fond en vue de la préparation des épreuves : J. RIVERO, « Pour la leçon en équipe », *D.*, 1976, chron. xxv ; R. MERLE, « La leçon d'agrégation dans toute sa splendeur », *D.*, 1987, chron. xxvii ; D. Truchet, « À propos du concours d'agrégation et de sa préparation », *Droits*, 1995, n° 22, pp. 175-180 ; P.-Y. GAUTIER, « Le concours d'agrégation au plus intime : Institutes coutumières », *Mélanges dédiés à Louis Boyer*, 1996, pp. 221-234. Ajoutons à cet ensemble l'intérêt tout particulier que présente la publication du rapport et des observations du jury du concours 2011-2012, accessibles via différents sites Internet.

² Que soient ici remerciés les membres de la Rédaction de *Jurisdiction* – en particulier mon camarade de promotion Jean-Philippe Derosier – d'avoir eu l'heureuse idée de publier une telle série de témoignages, dont le présent est donné en gage de reconnaissance.

³ Un tel exercice vaut sans doute pour la plupart des concours, tant il semble vrai que les jurys ne recrutent pas suivant le seul critère désincarné de l'étendue du savoir mais aussi (surtout ?) en fonction d'une personnalité que le candidat donne à voir. Si je ne fais ici référence qu'au seul concours d'agrégation de droit public, c'est parce que, au terme d'un cursus exclusivement universitaire, celui-ci est

point de vue, que l'impératif nietzschéen selon lequel il faut devenir ce que l'on est. L'objectif n'est pas ici de dissenter sur l'apparente aporie que recèle la formule, ni sur la question du rapport entre déterminisme et liberté – ce qui du reste est bien au-dessus de mes moyens... Il s'agit bien plus modestement, et exclusivement en lien avec le déroulement du concours, d'insister sur le double mouvement auquel m'a invité la participation à ce dernier : la connaissance de mes propres limites ; la tentative de dépasser celles-ci dans la mesure du possible. Pour le dire autrement, la conscience de devoir corriger certains traits, certaines tendances plus ou moins « naturelles » afin de me rapprocher de l'idée que je me faisais de l'*homo academicus*, tout en sachant qu'un tel effort ne pourrait aboutir à un changement de ma nature propre. Nulle question en effet d'essayer de paraître sous les traits de quelqu'un d'autre que soi-même, si nombreux soient ses propres défauts... Ce qui serait d'ailleurs éminemment contre-productif, le jury ne tardant sans doute pas à déceler un tel décalage.

La démarche introspective qui se situe au cœur de mon propos exige donc, me semble-t-il, cette double recherche : prendre conscience de ses propres insuffisances afin de rectifier ce qui peut l'être, mais « demeurer soi-même » dans le même temps. S'agissant pour commencer de la nécessité de dépasser ses propres limites, il est vrai que la nature même du concours le commande, dans la mesure où il s'agit d'apparaître comme le spécialiste de certaines matières dont on n'est pas coutumier (voire qui nous sont en grande partie étrangères...). Mais je souhaiterais surtout insister sur deux points.

En premier lieu, une évidence : une telle quête serait impossible sans aide extérieure. Là encore, la nature du concours l'exige, ne serait-ce qu'en raison de l'existence (pour combien de temps encore ?) de la « leçon après préparation libre » en équipe. Mais aussi en raison de la nécessité de bénéficier des conseils avisés de ceux qui nous ont précédés, notamment à l'occasion des épreuves blanches qu'il ne faut pas manquer de subir. Plusieurs questions se posent ici : combien de « leçons blanches » ? Devant combien de professeurs différents ? Quelles règles suivre dans la composition de son équipe pour la leçon en 24 heures ? Mon sentiment est qu'il n'existe pas de réponse invariable à ces questions. J'ai par exemple souvent entendu qu'il était indispensable de ne pas se limiter à un seul « examinateur » dans le cadre des leçons blanches. Or je n'ai pour ma part présenté de telles leçons que devant une seule et même personne⁴. Loin de moi l'idée d'ériger ce choix personnel en règle générale ; il s'agit plus simplement de faire part de ce qui m'apparaît essentiel ici : la

le seul auquel je me sois présenté (si l'on excepte le « concours » pour l'accès à la maîtrise de conférences, qui n'a de concours que le nom).

⁴ Je ne saurais me prononcer sur l'apport de la Conférence d'agrégation de droit public, à laquelle je n'ai pas pu participer, à mon grand regret, en raison d'un cours se déroulant au même horaire.

certitude que l'examineur en question ne fera preuve d'aucune espèce de réserve dans la critique voire de complaisance, au risque de ressortir parfois groggy de l'exercice... De même en ce qui concerne le nombre de leçons blanches, qui dépend sans doute des besoins de chacun, étant entendu qu'il est parfois nécessaire de le limiter, non pas tant parce que l'on est parvenu à produire quelque chose de parfait, mais parce qu'il faut conserver une certaine fraîcheur en évitant de s'épuiser. Le jour de l'épreuve, ce qui pourrait être la vingtième « leçon » du candidat ne sera jamais que la seule et unique qu'entendra le jury, et il convient de ne pas la prononcer de manière mécanique et avec lassitude. Quant à la composition de mon équipe pour la leçon en 24 heures, ma longue expérience d'équipier et le souvenir d'un billet consacré au sujet sur le regretté blog de Frédéric Rolin m'ont convaincu de la nécessité de privilégier l'amitié à la valeur scientifique (réelle ou supposée) des uns et des autres⁵.

En second lieu, la maîtrise du caractère oral de l'exercice était très loin d'être quelque chose d'inné chez moi. À cet égard, je dois dire que, si l'on excepte les leçons blanches, mes deux années d'exercice en tant que maître de conférences ont été la meilleure des préparations au concours. J'ai conscience que cet avis n'est pas partagé par tous, et il faut reconnaître que l'on ne s'adresse pas à six Professeurs de droit et un membre du Conseil d'État comme à des étudiants de première année... Reste que l'appropriation du tempo si particulier du cours magistral, l'utilisation des silences, des changements de ton ou de rythme, l'apprentissage empirique des techniques propres à maintenir l'attention d'un auditoire, sont des choses que je dois à l'Université qui m'a confié des cours aussi importants que passionnants. En me fiant à ma propre expérience, je ne m'étonne donc guère du fait que le premier concours national d'agrégation de droit public, qui est formellement un concours externe, soit devenu pour une grande part des lauréats, déjà maîtres de conférences, un quasi-concours interne permettant d'accéder au grade supérieur.

Les efforts produits en vue de s'adapter aux exigences du concours ne peuvent et ne doivent cependant pas conduire à faire du candidat quelqu'un d'autre que lui-même. En somme, s'il est nécessaire de se connaître afin de pouvoir corriger ce qui peut l'être, il est tout autant nécessaire de veiller à « rester » soi-même, à l'écrit comme à l'oral. À l'écrit d'abord, à travers les documents qui seront envoyés à chaque membre du jury. Je m'abriterai ici derrière les conseils donnés par le président Truchet à l'occasion du rapport établi après le dernier concours, qui rappelle qu'« [a]vant même l'entrée du candidat, des notices bien faites impressionnent favorablement les membres du jury (notamment ceux qui n'étant pas

⁵ Il me faut préciser que ce propos ne vise surtout pas à minimiser l'importance de ladite valeur scientifique. Pour ma part, j'ai eu l'immense privilège de bénéficier au sein de mon équipe de la conjonction de ces deux critères – amitié et valeur scientifique.

rapporteurs, n'ont pas d'autre moyen de le connaître) ». Il me semble que la personnalité d'un candidat est susceptible de transparaître à travers les lignes de sa notice individuelle – c'est en tout cas ce que j'avais constamment à l'esprit en rédigeant la mienne. L'honnêteté est de mise, en veillant à dévoiler la cohérence du parcours sans pour autant travestir ce dernier par une reconstruction artificielle qui pourrait être démasquée lors de l'épreuve sur travaux⁶. Quoi qu'il en soit, la rédaction du *curriculum vitae* et de la notice individuelle, transmis à tous les membres du jury, représente à n'en pas douter une étape fondamentale dans le concours, à laquelle il faut apporter le plus grand soin, car la première impression laissée – qu'elle soit favorable ou non – poursuivra le candidat pour le reste du concours. J'ai moi-même passé un temps conséquent à la rédaction de ces documents et, bien que cela soit invérifiable, j'ai la faiblesse de penser qu'un tel effort a pu être perçu par les membres du jury.

À l'oral, il me semble qu'il est impossible de ne pas apparaître tel que l'on est – ne serait-ce que parce que la suite du concours représentera pour le jury près de deux heures et trente minutes passées en compagnie de chaque candidat admissible, qui laisse largement le temps à ses membres de découvrir les faux-semblants... Ne suis-je pas aussi théâtral que certains orateurs que j'admire ? Il faudra certes essayer de le devenir un peu⁷, mais aussi avoir conscience que tout le monde ne partage pas les mêmes talents... Ai-je au contraire un tempérament plus fantaisiste qui peut me desservir de temps à autre ? Sans doute faudra-t-il parfois se modérer, mais pourquoi donc essayer de renoncer à un caractère qui égayera un auditoire qui en aura parfois bien besoin...

En définitive, je crois que si certains aspects techniques pourront et devront sans doute être corrigés – ainsi du débit, que celui-ci soit trop naturellement lent ou rapide selon le candidat –, ce que révèle de notre personnalité l'exercice de la leçon prononcée à l'oral ne doit non seulement pas être mis en sourdine, mais doit sans doute parvenir à notre conscience pour former le socle sur lequel se construira le parcours d'une année qui semble parfois représenter l'éternité... De ce point de vue, qu'il me soit permis d'écrire que le sentiment d'avoir réussi le concours fut presque moins présent au moment où mon nom a été prononcé par le président du jury qu'à celui où l'un de mes rapporteurs lors de l'épreuve sur travaux m'a félicité, peu après.

⁶ Sans avoir cédé – du moins consciemment – à une telle tentation, je me souviens de l'embarras qui m'a saisi lors de cette épreuve, à l'occasion d'une question portant sur un détail de mon CV (une activité d'aide à la traduction juridique) dont j'avais un peu négligé la présentation et qui avait semé une confusion que je ne suis pas parvenu à dissiper.

⁷ Ne jamais oublier que ce concours vise à recruter des enseignants qui auront pour mission de tenir en haleine des amphithéâtres bondés – du moins au début de l'année – de jeunes adultes pas toujours intéressés par le contenu du propos, ou encore d'éviter de provoquer l'assoupissement d'un auditoire à l'occasion de la sixième intervention de la journée lors d'un colloque...

En me faisant part de ce qu'il avait perçu de ma personnalité et de mon parcours lors du concours, j'ai eu l'impression que cela correspondait en tous points à ce que j'avais souhaité transmettre au jury, et le sentiment que c'était peut-être cela, la réussite à un concours.